



REGLEMENT DU Bazar de Noël

La manifestation dénommée "Bazar de Noël" est un vide-grenier organisé par la VAQ Vélodrome Association de Quartier.

DATE

Le Bazar de Noël se déroulera le **samedi 27 novembre 2021** sur l'esplanade de l'espace de quartier Champ Ravy Chemin de la Mère-Voie 58 - Plan-les-Ouates de 11h à 16h.

PARTICIPANTS

Cette manifestation est ouverte aux particuliers uniquement, et en priorité aux habitants du quartier et alentours. Les professionnels sont interdits.

VENTE

Sont autorisés à la vente: les décorations de Noël de seconde main, le matériel de bricolage pour Noël, les calendriers et couronnes de l'Avant.

La vente de produits alimentaires est soumise à autorisation particulière de l'organisateur.

La vente d'artisanat n'est pas autorisée, sauf autorisation exceptionnelle de l'organisateur.

Ce dernier se réserve le droit d'exclure tout exposant qui contreviendrait à ces dispositions.

INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire. Elle s'effectue au moyen du bulletin d'inscription fourni par l'organisateur, téléchargeable sur le site www.velodrome-association.ch, sur la page [Facebook](#) ou en envoyant un courriel à l'adresse vaq_velodrome@bluewin.ch.

FRAIS

A titre exceptionnel, "le Bazar de Noël" est gratuit.

EMPLACEMENTS

Des emplacements de 60cm/60cm environ seront attribués par l'organisateur et dans l'ordre chronologique d'inscription, en essayant de respecter au mieux les désirs de chacun. Les participants devront respecter les emplacements notifiés.

La période de vente étant courte, les vendeurs s'engagent à ne pas quitter les lieux avant la fin de la vente.

Les participants doivent rendre l'emplacement propre et ranger la table ainsi que le ou les sièges selon les indications de l'organisateur.

ENVIRONNEMENT

Les invendus devront être repris.

INSTALLATION

L'installation des stands a lieu dès 10h30.

La circulation sur le chemin du Clos devant Champ Ravy est interdite.

Dans la mesure du possible, nous demandons que les participants viennent à pied.

RESPONSABILITE

La vente s'effectue de gré à gré. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès de l'organisateur.

Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident survenant au cours de la manifestation ainsi que pour les vols ou dégradations des objets exposés.

PLAN DE PROTECTION COVID

Le plan Covid doit être respecté durant toute la manifestation.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.